

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont invités à prendre part à

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui se tiendra en présentiel le lundi 29 juin 2026 à 16h30 à l'Hôtel Beau-Rivage Palace,
à Lausanne (ouverture du bureau de contrôle et des portes à 16h00)

ORDRE DU JOUR ET PROPOSITIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

1. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE GESTION POUR L'EXERCICE 2025

2. PRÉSENTATION DU RAPPORT DE L'ORGANE DE RÉVISION SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

3. APPROBATION DU RAPPORT DE GESTION ET DES COMPTES ANNUELS DE LA SOCIÉTÉ POUR L'EXERCICE 2025

Le Conseil d'administration propose d'approuver le rapport de gestion ainsi que les comptes annuels pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2025.

4. DÉCISION SUR L'EMPLOI DU BÉNÉFICE RÉSULTANT DU BILAN AU 31 DÉCEMBRE 2025

Le Conseil d'administration propose à l'Assemblée générale des actionnaires, convoquée pour le 29 juin 2026, de bien vouloir:

- Approuver l'imputation aux réserves facultatives et ne verser aucun dividende.

Perte de l'exercice	CHF <u>-45'390</u>
<i>Imputation aux réserves facultatives</i>	
Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG avant imputation	4'237'802
Imputation des pertes reportées aux réserves facultatives (selon art 674 CO)	<u>-45'390</u>
Réserves constituées en vertu des statuts ou d'une décision de l'AG après imputation	4'192'412

5. DÉCHARGE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration.

6. ÉLECTIONS STATUTAIRES

6.1. Élections au Conseil d'administration

Le Conseil d'administration propose de réélire en qualité d'administrateur et pour un mandat s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante de la société les administrateurs sortants suivants:

- M. Jean-Gabriel Pérès, à Paris, (représentant les actions nominatives privilégiées A)
- M. François Landolt, à Pully
- Mme Monika Matti von Däniken, à Berne, (représentant les actions nominatives ordinaires B)
- M. Federico Lalatta Costerbosa, à Milan
- Mme Nicole Beiner, à Confignon

Le Conseil d'administration propose l'élection d'un nouveau membre en qualité d'administrateur et pour un mandat s'achevant à la fin de l'assemblée générale ordinaire suivante de la société, portant ainsi à six le nombre total d'administrateurs:

- Mme Corina (nom d'usage: Corinne) Denzler, à Rotkreuz

6.2. Élection de l'organe de révision

Le Conseil d'administration propose de renouveler le mandat de la société Ofisa Berney Associés SA à Lausanne, en qualité d'organe de révision de la société pour l'exercice 2026 jusqu'au terme de l'assemblée générale ordinaire suivante.

L'Assemblée Générale sera suivie d'un verre de l'amitié.

Les comptes annuels au 31 décembre 2025, le rapport de gestion contenant la proposition d'emploi du bénéfice résultant du bilan et le rapport de l'organe de révision sont à la disposition des actionnaires dès le 09 juin 2026 au siège social, Hôtel Beau-Rivage Palace, Lausanne-Ouchy.

Dans le cadre de notre engagement envers la durabilité, nous avons décidé de ne plus imprimer notre rapport de gestion. Vous pourrez désormais le consulter en ligne sur notre site internet, sous la rubrique finance. Cette transition vers le numérique reflète notre volonté de réduire notre empreinte carbone et de favoriser des pratiques responsables.

CARTES D'ADMISSION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les cartes d'admission à l'Assemblée générale des actionnaires inscrits au registre des actions comme actionnaires avec droit de vote en date du 29 mai 2026 sont jointes à la présente convocation adressée sous pli simple à leur adresse telle qu'indiquée dans le registre des actions. Les cartes d'admission des actionnaires qui seront inscrits au registre des actions avec droit de vote entre le 29 mai et le 15 juin 2026 leur seront envoyées dès l'inscription au registre effectuée. Aucune inscription au registre des actions avec droit de vote ne sera opérée entre le 15 juin et le 29 juin 2026 inclus.

Les cartes d'admission déjà établies perdront leur validité et devront être restituées si les actions auxquelles elles se réfèrent sont vendues et que la transaction est annoncée à la société avant la date de l'Assemblée générale.

REPRÉSENTATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Les actionnaires peuvent se faire représenter à l'Assemblée générale par leur représentant légal ou par un tiers, au moyen de la procuration figurant au verso de la carte d'admission.

En outre, chaque actionnaire a la possibilité de se faire représenter:

- par sa banque, en qualité de représentant dépositaire
- par les organes de la société
- par Me Rolf Ditesheim, avocat à Lausanne, en qualité de représentant indépendant au sens de l'article 689c CO.

A défaut d'instructions le représentant indépendant s'abstiendra de vote.

Les représentants dépositaires au sens de l'article 689e CO sont priés de communiquer le plus tôt possible mais au plus tard le 29 juin 2026 au contrôle à l'entrée de l'Assemblée générale, le nombre des actions qu'ils représentent. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi sur les banques et les caisses d'épargne du 8 novembre 1934 ainsi que les gérants de fortune professionnels.

En cas de représentation par les organes ou par le représentant indépendant, les instructions de vote sont à communiquer au moyen du formulaire prévu à cet effet et joint à la convocation. La carte d'admission munie de la procuration et accompagnée du formulaire d'instructions dûment complétés sont à envoyer à ShareCommService AG (adresse ci-dessous).

Lausanne, le 2 juin 2026
Beau-Rivage Palace SA Lausanne Ouchy

Pour le Conseil d'administration :
Le Président
Onno Poortier



BEAU-RIVAGE PALACE

LAUSANNE SWITZERLAND

NB: Toute correspondance et tout changement d'adresse sont à communiquer à:
ShareCommServiceAG, Europastrasse 29, 8152 Glattbrugg (mention «Beau-Rivage Palace SA»)